

Guide de l'utilisateur



Demander ses chèques Créa et suivre son dossier

La Région Normandie a labellisé 10 structures d'accompagnement pour vous apporter le meilleur niveau de service dans le cadre de votre création d'entreprise.

Le porteur de projet bénéficie d'une prise en charge totale par la Région des frais liés à l'accompagnement Ici Je Monte Ma Boîte, via des Chèques Création dont il fait la demande via notre plateforme en ligne dédiée.

1

Création du compte utilisateur sur la plateforme

Sur l'écran d'accueil, cliquez sur "créer mon compte" ; après avoir complété le formulaire, vous recevrez un e-mail de confirmation de création du compte qui comprend un lien permettant d'authentifier votre adresse e-mail.

2

Auto-évaluation

Afin de connaître votre profil d'entrepreneur et de déterminer le montant des chèques Créa qui vous seront attribués, vous devrez saisir quelques informations dans un questionnaire.

Une fois ces informations reçues, les services de la Région vérifieront votre éligibilité au dispositif. A l'issue de cette étape, vous recevez les 3 chèques liés aux 3 étapes d'accompagnement financées par la Région : chèque "Construction du projet", chèque "Financement du projet" et chèque "suivi post création"

3

Choix opérateur

Ce questionnaire sera à compléter à chaque début d'étape : Construction du projet, Financement du projet et Suivi post création. Il permettra de prendre en compte votre demande d'accompagnement par la structure de votre choix et ainsi d'en assurer le paiement.

4

Construction du projet

Lorsque l'étape Construction du projet sera terminée, vous serez invité, avec votre conseiller Ici Je Monte Ma Boîte, à déposer le business plan sur lequel vous aurez travaillé ainsi que le chèque correspondant, préalablement signé par votre accompagnateur.

5

Financement du projet

Lorsque l'étape Financement du projet sera terminée, vous serez invité, avec votre conseiller Ici Je Monte Ma Boîte, à déposer votre prévisionnel financier sur lequel vous aurez travaillé ainsi que le chèque correspondant, préalablement signé par votre accompagnateur.

6

Suivi Post création

A l'issue de votre accompagnement à la création, votre conseiller vous suivra durant les 3 premières années de votre entreprise. A l'issue de chaque rendez-vous, votre accompagnateur nous fournira un justificatif afin de pouvoir procéder à son paiement.